



## Un scandale impliquant plusieurs millions de dollars secoue le Pentagone

Par [Pierre Duval](#)

Mondialisation.ca, 05 mars 2021

[Observateur continental](#)

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#)

Thème: [Militarisation](#)

Un rapport d'un organisme de surveillance du gouvernement des États-Unis, SIGAR (Inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Afghanistan), informe que le Pentagone a provoqué la perte de millions de dollars en lançant la construction d'avions en Italie pour être ensuite revendus à des ferrailleurs. Ni un ancien général américain impliqué dans le projet, ni la société qui a vendu les avions défectueux n'ont été tenus pour responsables, selon le rapport de surveillance.

Gaspiillage en masse. L'US Air Force a gaspillé 549 millions de dollars sur des avions-cargos défectueux fabriqués en Italie pour le gouvernement afghan et aucune personne impliquée dans l'accord n'a été tenue de rendre des comptes. Ni l'ancien général de l'US Air Force, qui a tenu un rôle important dans le projet et ni la société qui a vendu les avions défectueux au Pentagone, n'ont fait l'objet de poursuites pour le programme, a déclaré l'inspecteur général spécial du SIGAR dans le rapport obtenu par *NBC News* et par *Observateur Continental*.

Le Pentagone a acheté 20 avions cargo G222 à *Alenia North America* en 2008, mais les avions se sont révélés peu fiables, avec de longs retards pour garantir la livraison des pièces de rechange, des problèmes de maintenance et de nombreuses plaintes concernant leur sécurité de la part des pilotes afghans. Le programme a, alors, été suspendu et les avions ont été détruits et envoyés à la ferraille en 2014, se vendant 40257 dollars, selon le rapport.

Conflit d'intérêts. L'ancien officier de l'armée de l'air «avait un conflit d'intérêts clair car il était fortement impliqué dans le programme G222 quand il était en service actif. En prenant sa retraite, il est devenu le principal contact d'Alenia sur le même programme», indique le rapport de l'inspecteur général. *NBC News* [indique](#) que le Bureau des enquêtes spéciales de l'armée de l'air, ainsi que des fonctionnaires du Service des enquêtes criminelles de la Défense et du FBI, ont lancé une enquête sur le projet. Selon le rapport de l'inspecteur général, les autorités fédérales ont tenté de monter un dossier contre l'entrepreneur, *Alenia*, pour une possible fraude contractuelle et d'autres violations et de tenir pour responsable l'officier de l'armée de l'air à la retraite impliqué dans l'acquisition.

SIGAR, qui est [à l'origine](#) du rapport, a également aidé à mener l'enquête et a constaté que plusieurs avertissements de la part de l'Armée de l'air concernant *Alenia* et son absence de plan pour soutenir la construction des avions «ont été ignorés». L'enquête a révélé que le personnel contractant américain «n'a pas vérifié qu'*Alenia* disposait des pièces de rechange requises comme promis» ou qu'il n'avait pas confirmé que les avions remis à neuf étaient

en état de navigabilité «en particulier dans les conditions de haute altitude et les conditions météorologiques extrêmes de l’Afghanistan». Le ministère américain de la Justice a, selon le rapport, accepté les poursuites potentielles en 2016, mais a déclaré au SIGAR en mai 2020 que les deux affaires seraient trop difficiles à poursuivre avec succès.

Le général américain protégé. Les responsables du ministère de la Justice ont soutenu que condamner le général de l’armée de l’air à la retraite pour violation de conflit d’intérêts «serait difficile parce que de telles condamnations étaient »inconnues », indique le rapport. Le ministère américain de la Justice a également décidé que comme le gouvernement américain avait accepté la livraison de l’avion – malgré des violations manifestes des exigences du contrat – cela «compliquerait considérablement toute tentative de tenir *Alenia* responsable d’une mauvaise rénovation et de multiples autres violations du contrat». *NBC News* précise que le ministère américain de la Justice a refusé de commenter.

La société *Leonardo*, qui a succédé à *Alenia*, n’a pas répondu aux questions spécifiques concernant le rapport SIGAR, mais a réaffirmé les termes de son contrat de fourniture des avions et a noté qu’elle avait reçu un contrat de suivi pour assurer la maintenance.

Faute à l’avion. Le Pentagone n’a pas identifié le général de l’armée de l’air, qui a été mentionné dans son rapport, comme étant impliqué dans le programme mais il a renvoyé le rapport du SIGAR en indiquant, simplement, que les avions n’étaient pas adaptés pour voler sur les terrains montagneux en Afghanistan et que ses défauts ont conduit à des accidents «presque mortels», en déclarant: «Heureusement, le programme Afghanistan G222 a pris fin avant que des vies ne soient perdues». Le rapport du Pentagone recommande que pour les futurs achats d’armes, le ministère de la Défense évalue suffisamment les risques avant d’approuver les acquisitions en obligeant les entrepreneurs à fournir des plans sur la façon dont ils soutiendront la construction des avions ou d’autres produits pour éviter de déroger aux réglementations ou aux procédures.

Le Pentagone insiste, comme pour se dédouaner, que le financement d’un programme, qui est sur le point d’expirer, doit être soumis à des «inspections complètes» avant de l’accepter. Pour cela, une enquête doit être menée de manière approfondie sur les «allégations de conflit d’intérêts» et les mesures appropriées doivent être prises.

Pierre Duval

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)

Copyright © [Pierre Duval](#), [Observateur continental](#), 2021

Articles Par : [Pierre Duval](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)